

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers Présents : 07  
Procurations : 01

Convocation : 6 novembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.**

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme Christine PAJOT, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme Danielle BERGES donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

---

**07/ 2023 - OBJET : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget primitif 2023 afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement. Suite à l'encaissement de recettes supplémentaires de 200,00 €, il convient d'augmenter les dépenses au chapitre 65 ainsi que de prendre en compte les dépenses du compte 6281 relatives aux cotisations et atelier scolaire :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
6281 Concours divers (cotisations ...)	853,00 €	756 Libéralités reçues	200,00 €
623 Pub, publications, relations publiques	-853,00 €		
65138 Autre secours	100,00 €		
65741 Sub. Fonc. Asso.	100,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget primitif 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 15 novembre 2023,  
Le Président,  
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20231114-072023-BF  
Date de télétransmission : 15/11/2023  
Date de réception préfecture : 16/11/2023

